

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINED, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M.MEUNIER donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (1) :

Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Madame Evelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Demande de subvention au titre du contrat de ruralité - Environnement et travaux de sécurité – Aménagement centre bourg et sécurisation stationnement à Availles-en-Châtellerault

Le conseil municipal d'Availles-en-Châtellerault a décidé d'engager l'opération d'aménagement de son centre bourg et de sécurisation du stationnement dont les objectifs principaux sont d'adapter la capacité de stationnement aux besoins et de sécuriser la cohabitation des piétons, cyclistes et voitures dans cette zone du centre-bourg.

Le bureau doit maintenant se prononcer sur le soutien qu'il désire apporter à l'opération de la commune d'Availles-en-Châtellerault ainsi que sur les modalités de financement de cette opération.

* * * * *

VU la circulaire du 23 juin 2016 du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales,

VU le contrat de ruralité 2017-2020 de Grand Châtellerault signé le 30 juin 2017

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDÉRANT l'intérêt majeur pour le territoire communautaire et ses communes de pouvoir solliciter les crédits de l'État affectés aux opérations en faveur de la ruralité, dans un souci d'une offre de qualité à toute la population,

CONSIDÉRANT le contrat de ruralité et particulier la fiche page 12 de l'annexe concernant le projet de la commune d' Availles-en-Châtellerault et correspondant à l'axe 2 : Revitalisation des centres-bourgs, a travers l'habitat, le patrimoine, les activités, les espaces publics .

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 mars 2018

n°9

page 2/2

- de soutenir le dossier Environnement et travaux de sécurité – Aménagement centre bourg et sécurisation stationnement
- d'approuver le plan de financement suivant : coût total 45 000 euros HT

DETR	13 500
Contrat de ruralité	13 500
Autofinancement communal	18 000
Total des recettes	45 000

Travaux	35 000
Matériel	10 000
Total des dépenses	45 000

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 21/03/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER